



Assurance decennale après depot de bilan

Par **gagnaire**, le **26/06/2009 à 16:32**

Bonjour,
J'ai acheté une maison qui a été rénové il y a trois ans et l'entreprise qui a fait les travaux (1 seule entreprise) a déposé le bilan. Suis je encore couvert par l'assurance decennale de l'entreprise ou est elle annulée suite à son dépôt de bilan
Merçi d'avance

Par **chaber**, le **27/06/2009 à 09:13**

Bonjour,
Les garanties décennales restent acquises même si l'entreprise a cessé ses activités. Il faudra alors s'adresser directement à l'assureur concerné, encore faut-il le connaître.
Avez-vous une attestation? si oui conservez la précieusement.
Dans la négative, essayez au moins de connaître les références: assureur et N° du contrat.